

Près de Rouen, le grand-père incestueux condamné à deux ans de prison

Correctionnelle. Un septuagénaire a été condamné pour une série d'agressions sexuelles commises sur sa fille, ses petites-filles et des nièces, chez lui, près de Rouen.

Les victimes étaient âgées de 4 et 9 ans. (Illustration Adobe stock)

Par la rédaction

Publié: 9 Février 2021 à 17h40 Temps de lecture: 3 min Partage :

« Les [agressions incestueuses](#) font l'actualité en ce moment ; toute personne accusée de tels faits est automatiquement qualifiée de monstre. Mais nous ne sommes pas là pour suivre les tendances, mais pour juger un homme », tient à recadrer Me Jérémie Kalfon, avocat de la défense. Son client, âgé de 70 ans, était jugé devant le tribunal judiciaire de Rouen pour des agressions sexuelles incestueuses sur mineurs. Les faits se sont déroulés à son domicile de Grand-Couronne, près de Rouen, entre 1993 et 2018.

Le 11 juillet 2018, trois des petites filles du prévenu, âgées de 4 à 9 ans, passent pour la première fois un séjour chez leurs grands-parents. Leur grand-père profite de l'absence de leur grand-mère partie faire des courses, pour leur faire visionner un film pornographique sur son ordinateur. Il allonge ensuite les trois petites filles sur son lit et touche leurs parties intimes. « Il mettait de l'eau sur son doigt et mettait sa main dans ma culotte, ça faisait mal. Il m'a demandé de toucher son sexe », a décrit l'une des fillettes aux enquêteurs.

Le lendemain, les trois sœurs sont rejointes par leur cousin âgé de 11 ans et sa petite sœur de 8 ans. Les trois filles leur confient ce qu'elles ont subi de la part de leur grand-père. Leur cousine explique avoir été victime également d'attouchements de sa part. Son frère découvre la vidéo pornographique dans l'historique internet de son ordinateur. Il en parle alors à sa grand-mère qui alerte la police. Une enquête est ouverte et d'autres victimes proches se manifestent. L'une des filles du prévenu assure avoir été touchée à l'âge de 7 ans et violée à l'âge de 16 ans. Deux nièces de sa femme avouent avoir été agressées dans leur enfance. La petite-fille d'une des voisines de l'homme également. Démasqué, le septuagénaire tente de mettre fin à ses jours. Sa femme divorce et tente aussi de se suicider.

« Je ne suis pas attiré par les enfants »

À l'audience, le mis en cause reconnaît uniquement les faits sur sa fille et sur ses petites filles. Il assure ne pas se souvenir des agressions sur ses nièces et nie fermement celles sur la petite-fille de sa voisine. « Depuis que j'ai été opéré de la prostate, je n'ai plus de libido. C'est pour ça que cette vidéo a été retrouvée dans mon historique internet ; mon médecin m'avait conseillé de me stimuler devant des films pornographiques. Mais je ne les ai pas montrés à mes petits-enfants, ose-t-il expliquer pour sa défense. Je ne suis plus capable de ressentir du désir. Quand j'ai touché mes petites filles, c'était par jeu, il n'y avait rien de sexuel. Je ne suis pas attiré par les enfants. » Il raconte avoir été violé dans son adolescence par un camarade et pendant son service militaire.

« Monsieur n'a certes aucun casier, mais il a fait du mal sur de nombreuses personnes, sur plusieurs générations », rappelle Catherine Hanoteau, substitut du procureur. Elle requière

cinq ans de prison, dont deux ans avec sursis à son encontre. « Je ne vais pas chipoter sur les détails, mon client est aujourd'hui jugé pour l'ensemble de son œuvre. Il a reconnu la majeure partie des faits, même ceux dont il ne se souvient pas. La honte est présente en lui. Mon client a besoin d'une réhabilitation psychologique. La prison ne serait d'aucune utilité pour lui », plaide Me Kalfon. Il a demandé la relaxe pour le cas de la petite fille de la voisine de son client.

Le tribunal a condamné le septuagénaire pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés à deux ans de prison. Il les exécutera sous bracelet électronique. Il a également interdiction de rentrer en contact avec des mineurs de moins de 15 ans